

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

QUAND TON DROIT D'ACCÈS À L'EAU DÉPEND DE TON CODE POSTAL : UN ENCADREMENT PROVINCIAL DEVIENT URGENT

Le 04 juin 2025, Longueuil – En ce mois de l'eau au Québec, le Collectif pour l'accès équitable aux plans d'eau* interpelle le gouvernement du Québec à agir face à une réalité alarmante : les Québécois n'ont pratiquement plus accès à leur fleuve, lacs et rivières. Dans une lettre officielle envoyée cette semaine au gouvernement du Québec, le Collectif – représentant des centaines d'organismes et d'entreprises ainsi que des milliers d'adeptes des loisirs nautiques au Québec – exige des mesures concrètes pour garantir un accès équitable, structuré et durable aux plans d'eau du Québec.

Un accès à l'eau devenu pratiquement inexistant au Québec

Tristement au Québec, **98 % des berges sont inaccessibles** au public, c'est ce qu'un duo de chercheurs ayant cartographié les rivages des plans d'eau québécois nous apprenait dans un article de Jean-Louis Bordeleau paru le 7 mai dans *Le Devoir*. Depuis plusieurs années, le Collectif constate et dénonce cette multiplication de mesures restrictives mises de l'avant dans certaines municipalités et villes. Cette inaccessibilité grandissante est le résultat d'un enchaînement de décisions discrétionnaires locales qui, sans encadrement provincial, ont mené à une fragmentation injuste de l'accès aux rives pour y marcher, pêcher ou pratiquer nos activités nautiques favorites. Les restrictions se présentent sous plusieurs formes:

- Fermetures de rampes et marinas publiques
- Tarifs quotidiens dissuasifs (jusqu'à 500 \$)
- Vignettes obligatoires coûteuses (150 \$ à 600 \$)
- Absence de stationnements ou d'accès piétonniers
- Restrictions pour les non-résidents
- Horaires limités et procédures d'accès compliquées

Le fleuve, les lacs et rivières du Québec sont un patrimoine collectif : l'eau est un bien commun (C.c.Q. art. 913). Le droit d'y accéder de manière responsable et sécuritaire ne devrait pas dépendre du code postal, s'appuyer sur des préférences ni être monopolisé par une minorité de propriétaires riverains.

« Au Québec, la pêche fait partie de notre identité. C'est un moteur de transmission, d'éducation et de lien avec la nature. Mais sans accès à l'eau, il n'y a pas de pêche. Nous croyons fermement que la gestion durable de l'eau passe par la collaboration entre les usagers, les résidents, les municipalités, les gouvernements et les organismes locaux. Il faut agir sans tarder pour garantir un accès équitable, encadré et durable aux plans d'eau du Québec, dans le respect des milieux naturels. »

– Marc Renaud, directeur général, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

Des impacts sous-estimés sur la santé, le tourisme et l'économie

Dans le contexte économique actuel, les Québécois sont plus nombreux à opter pour des vacances locales. Ils cherchent des expériences en nature, et l'accès aux plans d'eau est au cœur de ces expériences. Restreindre cet accès, c'est nuire directement à notre attractivité.

En plus de porter atteinte au droit d'accès, ces restrictions compromettent :

- le **développement du tourisme nautique**, secteur clé pour les régions ;
- les **retombées économiques locales** liées à la navigation de plaisance, la pêche et les activités de pagaie (¼ des citoyens pratiquent la navigation de plaisance; ½ ont déjà pratiqué une activité de pagaie) ;
- la **santé physique et mentale** des citoyens, qui bénéficient grandement du contact avec la nature et l'eau.

« Si les préoccupations environnementales sont bien souvent légitimes, les mesures restrictives sont trop fréquemment prises sans concertation ni données probantes. Elles affectent des milliers de Québécois pour qui les activités nautiques sont une passion, un loisir familial ou un mode de vie. Elles fragilisent aussi tout un pan de notre économie locale — des marinas aux concessionnaires, en passant par les entreprises de services touristiques. »

– Josée Côté, directrice générale, Nautisme Québec

« La perte des accès publics aux berges est une tragédie qui fait en sorte que nos lacs et rivières appartiennent de facto à quelques privilégiés. Il y a des solutions pour arrêter l'hémorragie et permettre de nouveau à tous et toutes d'accéder à la nature et aux berges. »

– André Bélanger, directeur général, Fondation Rivières

Le Collectif réclame des actions concrètes

Le Collectif demande au gouvernement du Québec de mettre en place un cadre législatif fort pour renverser la tendance actuelle et concilier protection de l'environnement, accessibilité équitable et développement économique local. Trois demandes sont formulées :

1. La création d'une loi-cadre règlementant les accès à l'eau;
2. L'obligation pour les municipalités de développer et de maintenir des accès publics à l'eau, sur la base de critères contraignants et équitables dans les schémas d'aménagement des MRC;
3. La mise en place d'un fonds provincial dédié aux infrastructures d'accès à l'eau.

Tout au long de l'été, le Collectif continuera sa mobilisation pour faire connaître la problématique et identifier des solutions concrètes pour retrouver un accès équitable et durable aux plans d'eau du Québec.

***À PROPOS DU COLLECTIF POUR UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX PLANS D'EAU**

Le Collectif regroupe des centaines d'organismes et d'entreprises ainsi que des milliers d'utilisateurs des loisirs nautiques au Québec. Ensemble, nous réclamons des actions concrètes pour redresser la situation problématique de l'accès aux plans d'eau de la province.

Contact presse:

Alexa Bato

C : (438) 466-4819

media@nautismequebec.com